

Service de soutien aux élèves du
primaire présentant
des troubles d'apprentissage
Classe-ressources



Document d'information
et
critères d'admissibilité

Document révisé en août 2018

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Contexte

La politique de l'adaptation scolaire, par le biais de l'énoncé de ses voies d'action, affirme les orientations du Ministère en ce qui concerne les élèves en difficulté. On y précise entre autres la volonté de privilégier le maintien des élèves en difficulté dans la classe ordinaire.

Or, il arrive que pour certains élèves, la classe ordinaire telle que nous la connaissons ne soit pas le contexte idéal pour favoriser sa réussite et sa progression. La politique de l'adaptation scolaire précise aussi, par le biais de l'énoncé de sa deuxième et troisième voies d'action, de la nécessité d'adapter les services éducatifs en fonction des besoins des élèves et de mettre à profit l'organisation des services éducatifs.

Une réponse à un besoin

C'est dans une volonté d'adapter les services éducatifs aux besoins de certains élèves en difficulté que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a développé des services pour la clientèle d'élèves qui rencontrent de grandes difficultés d'apprentissage.

2. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE : UN GAGE DE RÉUSSITE

Lorsque les enfants arrivent à la Classe-ressource, les parents ont souvent passé par une série de rencontres où les constats d'échec se succédaient. Il est important qu'on prévoie les accompagner pour discuter de leurs attentes et de leurs craintes. De plus, il est aussi important de s'assurer que les parents comprennent les implications et les résultats que permettent la mise en place de mesures d'adaptation ou de modification prévues au plan d'intervention.

3. UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ET DIFFÉRENCIÉ

Certaines difficultés exigent la mise en place de mesures d'aide plus substantielles auxquelles la classe ordinaire n'est plus en mesure de répondre. Ce service a l'avantage d'offrir un enseignement adapté en réponse aux besoins spécifiques des élèves en trouble ou en difficulté grave d'apprentissage dans la langue d'enseignement et les mathématiques.

En effet, il ne s'agit pas d'une approche de récupération pédagogique, mais plutôt de mise en place de conditions favorables à la progression et à la réussite de l'élève malgré ses difficultés.

Ces conditions favorables s'appliquent à l'enseignement et à l'évaluation des apprentissages de l'élève.

On y privilégie un enseignement différencié, soutenu par l'utilisation de méthodes multisensorielles et de stratégies métacognitives en tenant compte des besoins de chacun. De plus, les technologies sont mises à l'avant plan pour permettre de compenser les difficultés et d'amoindrir leur impact.

La mise en place de ces conditions de réussite doit obligatoirement s'inscrire dans la démarche du plan d'intervention.

4. DESCRIPTIONS DU SERVICE

Mission :

Offrir à l'élève éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage un contexte d'inclusion tout en respectant son rythme d'apprentissage.

Fonctionnement :

L'élève est inscrit dans la classe ordinaire de son groupe d'âge, mais vit toutes les périodes allouées au français et aux mathématiques dans la classe-ressources avec l'enseignante spécialisée en adaptation scolaire.

Ainsi, on s'assure de conserver un sentiment d'appartenance au groupe tout en répondant aux besoins spécifiques liés aux difficultés d'apprentissage.

5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES

L'élève susceptible d'être admis au service classe-ressource

- Être un élève inscrit en 5^e ou 6^e année, l'année scolaire où il sera admis.
- L'élève présente des difficultés graves d'apprentissage.
- La situation démontre que les mesures d'adaptation mises en place ne lui permettent pas de progresser au point qu'il a été nécessaire de modifier les attentes du Programme de formation de l'école québécoise en français ET en mathématique.
- L'élève a un plan d'intervention actif.
- L'orthopédagogue-conseil est intervenue pour accompagner l'équipe d'intervenants.
- Les difficultés de l'élève se situent prioritairement au niveau de l'apprentissage et les difficultés d'adaptation ou de comportement sont conséquentes à celles-ci.
- Le développement affectif ou social est compromis si l'élève poursuit sa scolarisation dans son école d'origine;
- L'intégration en classe régulière, jumelée à un service de classe-ressource, en français et en mathématique, favoriserait le développement de ses compétences disciplinaires.
- Les parents sont en accord avec la démarche d'accès au service.

6. PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE

La direction de l'école d'origine informe la direction de l'école qui accueille le service, de son intention de présenter un ou des nouveaux dossiers au comité de référence du service Liaison et de la classe-ressource avant la date prévue aux opérations.

La direction de l'école d'origine s'assure que les documents suivants sont complétés ou remis aux personnes concernées :

- La fiche de référence récemment complétée (portrait synthèse);
- La planification des attentes pédagogiques modifiées;
- Le plan d'intervention;
- Le dernier bulletin scolaire de l'élève et celui de l'année antérieure;
- Le sommaire des interventions professionnelles et de rapports d'évaluations des intervenants concernés;
- Le formulaire de mise en place des aides technologiques (si pertinent);
- Bilan du technicien en éducation spécialisé (si pertinent).

Séance tenante, la direction d'école remet à la direction de l'école prestataire du service, le dossier d'aide particulière de l'élève qui lui sera retourné dans les meilleurs délais, dans le cas où l'élève n'est pas admis.

Une décision quant à l'admission au service ou la référence à un autre type de service est rendue dans les plus brefs délais.

Dans l'éventualité où l'élève est admis, la direction d'école du service doit préciser une rencontre de révision du plan d'intervention dans les meilleurs délais.

7. TRANSPORT ET HORAIRE DES ÉLÈVES

L'horaire de la journée de classe correspond à l'horaire établi dans chacune des écoles. Le transport, matin et soir sera organisé par la Commission scolaire. Les parents assumeront les frais du service de garde sur l'heure du midi.

8 LOCALISATION



Service Classe-ressources

École La Carrière
245, rue des Épervières
Chicoutimi (Québec)
G7G 4Y8